

Séance ordinaire du 25 avril 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois d'avril deux mille seize à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil René Fortin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2016-04-00

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 avril 2016, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Urbanisme

Résolution de contrôle intérimaire dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur le lot 2 286 561 du cadastre du Québec

Document d'aide à la décision URBA-2016-067 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1412, agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis, secteur Charny)

Document d'aide à la décision URBA-2016-092 »

« Adoption de projet(s) de règlement

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1412, agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis, secteur Charny)

Document d'aide à la décision URBA-2016-092 »

« **Urbanisme**

Résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) »

Document d'aide à la décision URBA-2016-108 »

« **Développement**

Modification à la circulation pour la tenue de l'événement *Food trucks*

Document d'aide à la décision DEV-2016-083 »

« **Approvisionnement**

Attribution de contrats pour la réalisation des travaux de pavage et de resurfacement 2016 et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-051 »

« **Approvisionnement**

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures 2016 et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-052 »

« **Approvisionnement**

Attribution de contrat pour les travaux de scellements de fissures pour les années 2016, 2017 et 2018 et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2016-053 »

« **Bureau de projets**

Acquisition des lots 5 789 854 et autres du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de ces lots et engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (ouverture des rues de la Sariette et du Romarin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Document d'aide à la décision BP-2016-002 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police

Document d'aide à la décision RHAC-2016-028 »

« **Comité exécutif**

Félicitations à madame Brigitte Duchesneau, membre du conseil de la Ville, lauréate de la Médaille du souverain pour les bénévoles »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-01

Signature du livre d'or par les membres de la famille de monsieur Michel Auger

Les membres de la famille de monsieur Michel Auger signent le livre d'or pour souligner le dévouement et l'engagement de monsieur Michel Auger, fondateur du Groupe Autobus Auger, au sein la communauté lévisienne. Récipiendaire de la médaille de l'Assemblée nationale du Québec en 2011 et

de celle de la reconnaissance parlementaire en février 2016, cet homme d'affaires et philanthrope exemplaire a toujours choisi d'œuvrer humblement afin de faire avancer les causes importantes pour son milieu, source d'inspiration pour la communauté des affaires et pour l'ensemble de la population lévisienne.

CV-2016-04-02

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-04-03

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 avril 2016, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2016-03-66 « Confirmation relative à l'utilisation du lot 5 369 529 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) » par l'ajout, après les mots « à l'utilité publique » des mots « , soit à des fins de future rue publique ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-04

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 avril 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 avril 2016 est déposé.

CV-2016-04-05

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2016-15-54

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2016-15-54 modifiant le Règlement RV-2004-01-98 sur la création d'une réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire.
-

CV-2016-04-06

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1er au 31 mars 2016

[Document d'aide à la décision DG-2016-102-R-1](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016, est déposé à titre d'information.

CV-2016-04-07

Aide financière à Fondation jonction pour elle

[Document d'aide à la décision DG-2016-105-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à Fondation jonction pour elle, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-08

Modification de la résolution CV-2015-04-83 « Entente de collaboration en matière de recherche et de développement à intervenir avec Agriculture Canada pour la valorisation de sols contaminés par des éléments traces métalliques pour la production de biomasse à des fins énergétiques sur le lot 2 221 748 du cadastre du Québec (chemin des Îles, secteur Lévis) et dépôt d'une demande d'autorisation pour conclure cette entente »

[Document d'aide à la décision ENV-2016-011](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2015-04-83 « Entente de collaboration en matière de recherche et de développement à intervenir avec Agriculture Canada pour la valorisation de sols contaminés par des éléments traces métalliques pour la production de biomasse à des fins énergétiques sur le lot 2 221 748 du cadastre du Québec (chemin des Îles, secteur Lévis) et dépôt d'une demande d'autorisation pour conclure cette entente » par le remplacement :

- dans le titre et au premier alinéa, des mots « Agriculture Canada » par les mots « sa majesté la Reine chef du Canada »;
- au premier alinéa, du numéro « ENV-2015-010-R-1 » par le numéro « ENV-2016-011 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-09

Financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, route d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2016

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-050](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques, routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2016, tels qu'ils sont décrits à l'annexe A de la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-050, au montant maximal de 225 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Sous réserve du dépôt du rapport financier 2015, de financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage, trottoirs et bordures pour l'année 2016, tels qu'ils sont décrits à l'annexe A de cette fiche de prise de décision, au montant maximal de 4 000 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-10

Rejet des soumissions pour le remplacement des réservoirs à carburant, de pompes et du logiciel de distribution de carburant pour le Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures et financement afférent

[Document d'aide à la décision INF-EM-2016-003](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De rejeter les soumissions reçues pour le remplacement des réservoirs à carburant, pompes et logiciel de distribution de carburant pour le Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures (appel d'offres 2015-60-51), pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision INF-EM-2016-003.

Pour financer la dépense relative au retrait (désinstallation) des anciens réservoirs de carburant (souterrains), d'affecter un montant de 20 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-11

Disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan d'avril 2016 et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision INF-EM-2016-009](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la vente par le Centre des services partagés du Québec des véhicules dont la valeur estimée excède 10 000 \$, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision INF-EM-2016-009.

D'affecter le fruit de la vente des véhicules, pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements ou de véhicules, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et d'améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-12

Décret des travaux relatifs à l'aménagement d'une piste cyclable et autres travaux connexes dans le parc de la Pointe-De La Martinière

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-007](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Décréter les travaux relatifs à l'aménagement d'une piste cyclable et autres travaux connexes dans le parc de la Pointe-De La Martinière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-13

Crédits additionnels dans le cadre de l'entente de développement culturel

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder les crédits additionnels au montant de 2 000 \$ au poste 02-791-10-970, afin de réaliser les projets de l'entente de développement culturel, ce montant correspondant au montant additionnel de la subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications, au poste 01-383-00-004.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-14

Financement d'une partie des dépenses relatives aux projets d'aménagement de jeux d'eau (2016-2019) et décret de travaux

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser le financement d'une partie de la dépense relative aux projets d'aménagement de jeux d'eau (2016-2019) au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2016-003, à même les fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

D'autoriser le financement d'une partie de cette dépense au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-Ville de Lévis.

D'autoriser le financement d'une partie de cette dépense au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur.

De décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-15

Aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-015 à l'Orchestre symphonique de Lévis, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de cette fiche de prise de décision, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne, et ce, conditionnellement à une contribution financière équivalente de la part du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-16

Abandon du processus d'adoption d'une résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 18 logements (rue Saint-Georges, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-088](#)

ATTENDU que le processus d'adoption de la résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 18 logements sur le lot 2 219 653 du cadastre du Québec, situé sur la rue Saint-Georges (secteur Lévis), qui a débuté par l'adoption du projet de résolution CV-2016-01-17, ne peut légalement être poursuivi compte tenu du fait que les plans représentant l'architecture du bâtiment ne sont pas reconnus par l'architecte Anouk Bordeleau;

ATTENDU les commentaires formulés lors de l'assemblée de consultation;

ATTENDU la recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville formulée dans la résolution CCUA-2016-00-57 adoptée par les membres de cette commission le 30 mars 2016;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'abandonner le processus d'adoption de la résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 18 logements sur le lot 2 219 653 du cadastre du Québec, qui a débuté par l'adoption du Projet de résolution CV-2016-01-17.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-17

Abrogation de la résolution CV-2015-02-66 « Ententes à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du programme *Trame verte et bleue* » et ententes à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du programme *Trame verte et bleue*

[Document d'aide à la décision URBA-2016-100-R-1](#)

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Québec ont signé, le 7 mars 2013, un protocole d'entente visant l'octroi de l'aide financière de ce ministère permettant de réaliser des projets s'inscrivant dans le concept des *Trames verte et bleue*, et que ce protocole d'entente a également pour objet de déléguer à cette communauté la gestion de l'aide financière accordée;

ATTENDU que ce protocole d'entente, signé en mars 2013, identifie trois projets touchant le territoire de la ville, soit, le parc des Chutes-de-la-Chaudière, le parc régional de la Pointe-De La Martinière et la Grande plée Bleue;

ATTENDU que suite à des discussions avec cette communauté et ce ministère, il est convenu de revoir le montage financier pour les projets des parcs des Chutes-de-la-Chaudière et de la Pointe-De La Martinière, et d'ajouter le projet du parc de la rivière Etchemin, le tout faisant suite aux discussions entre la Ville, la communauté et le ministère;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'abroger la résolution CV-2015-02-66 « Ententes à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du programme *Trame*

verte et bleue ».

De conclure les ententes à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, dans le cadre du programme des *Trames verte et bleue*, dont la gestion est assumée par cette communauté, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision URBA-2016-100-R-1, selon les modalités prévues à ces ententes, concernant la réalisation des projets du parc des Chutes-de-la-Chaudière, du parc de la Pointe-De La Martinière et du parc de la rivière Etchemin, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces ententes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-18

Addenda à l'entente intervenue avec la Communauté métropolitaine de Québec pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme des *Trames verte et bleue* pour le projet de la *Grande plée bleue*
[Document d'aide à la décision URBA-2016-104](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'addenda (numéro 2) à l'entente intervenue avec la Communauté métropolitaine de Québec le 4 mars 2014, concernant l'obtention de la subvention dans le cadre du programme des *Trames verte et bleue* pour le projet de la *Grande plée bleue*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-104, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-19

Acquisition des lots 2 359 751 et 3 017 855 du cadastre du Québec (Parc industriel Lauzon) et financement afférent
[Document d'aide à la décision DEV-2016-010](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accepter la promesse de vente des lots 2 359 751 et 3 017 855 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche prise de décision DEV-2016-010, d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville.

D'autoriser le financement de cette dépense, incluant les frais inhérents, à être assumés par la Ville, au montant maximal de 745 000 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-20

Acquisition du lot 5 704 248 du cadastre du Québec et acquisition de servitudes sur le lot 5 704 247 de ce cadastre (rue des Commandeurs, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-030](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'acquérir, à titre gratuit, le lot 5 704 248 du cadastre du Québec, en propriété superficière, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'appui sur le lot 5 704 247 de ce cadastre, permettant à la Ville d'appuyer les structures de ses constructions et ouvrages sur ce lot.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle, perpétuelle et réciproque de maintien en bon état, consistant pour chacun des propriétaires de lots 5 704 247 et 5 704 248 de ce cadastre, d'entretenir et de maintenir leurs constructions et ouvrages dans un bon état sur leurs fonds respectifs.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle de passage sur une partie du lot 5 704 247 de ce cadastre, représentant le prolongement du lot 5 704 248 de ce cadastre, vers le Nadir et vers le Zénith.

De décréter que les frais relatifs à ces transactions sont assumés par le propriétaire du lot 5 704 247 de ce cadastre et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-21

Autorisation pour la tenue de l'évènement *Bouge pour la Croix-Rouge Lévis* au parc de l'Anse-Tibbits

[Document d'aide à la décision DEV-2016-045](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, à utiliser le parc de l'Anse-Tibbits, le 11 juin 2016, pour la tenue de l'évènement *Bouge pour la Croix-Rouge Lévis* et d'accorder l'aide logistique, telle qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision DEV-2016-045, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-22

Aide financière au Patro de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2016-053](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2016-053 au Patro de Lévis, pour son projet de planification stratégique, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-23

Modification de la résolution CV-2015-12-89 « Acquisition d'une partie du lot 4 726 445 du cadastre du Québec (rue du Layon, secteur Saint-Nicolas) et affectation à l'utilité publique »
[Document d'aide à la décision DEV-2016-057](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2015-12-89 « Acquisition d'une partie du lot 4 726 445 du cadastre du Québec (rue du Layon, secteur Saint-Nicolas) et affectation à l'utilité publique » par :

- le remplacement des mots « au prix de 15 950 \$ » par les mots « au prix approximatif de 18 341 \$ »;
- le remplacement des mots « à la fiche de prise de décision DEV-2015-134-R-1 » par les mots « aux fiches de prise de décision DEV-2015-134-R-1 et DEV-2016-057 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-24

Acquisition d'une partie du lot 4 840 866 du cadastre du Québec (rue des Riveurs, Parc industriel Lauzon) et confirmation relative à l'utilité publique
[Document d'aide à la décision DEV-2016-059](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'acquérir, au prix de 160 000 \$, plus taxes si applicables, une partie du lot 4 840 866 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 19 417,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-059, et autres conditions apparaissant à l'offre de vente annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition, et ce conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt RV-2016-15-56.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-25

Vente d'une partie du lot 4 817 852 du cadastre du Québec à 9333-0421 Québec inc. (chemin Industriel, Parc industriel Bernières) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2016-062](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accepter l'offre d'achat de 9333-0421 Québec inc. d'une partie du lot 4 817 852 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-062, d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-26

Aide financière à la Corporation de développement du Vieux-Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2016-069](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2016-069 à la Corporation de développement du Vieux-Lévis pour son projet de *Placette Bégin*, conformément à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-27

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2016-073](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2016-073, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de

servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-28

Bail à intervenir avec la Ferme J.C. Lachance & fils inc. concernant la location d'une partie du lot 3 020 276 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-019](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure le bail à intervenir avec la Ferme J.C. Lachance & fils inc., concernant l'utilisation d'une partie du lot 3 020 276 du cadastre du Québec à des fins d'exploitation agricole, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-29

Fermeture temporaire de rues pour la tenue du *Demi-marathon international Oasis de Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2016-070](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De fermer temporairement les rues telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2016-070, pour la tenue du *Demi-marathon international Oasis de Lévis*, le 1^{er} mai 2016, et d'offrir à l'organisme Corporation événements course de Québec tous les services d'encadrement et de sécurité à titre d'aide logistique, selon les disponibilités financières et matérielles des directions concernées, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-30

Modification de la résolution CV-2016-00-75 « Acquisition des lots 5 698 897 et autres du cadastre du Québec (secteur Lévis) et engagement de la Ville (ouverture de la rue de Berry et le prolongement des rues de Guyenne et de Roussillon, secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision BP-2016-015](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2016-00-75 « Acquisition des lots 5 698 897 et autres du cadastre du Québec (secteur Lévis) et engagement de la Ville (ouverture de la rue de Berry et le prolongement des rues de Guyenne et de

Roussillon, secteur Lévis) » par l’insertion, au premier alinéa, après le lot « 5 698 897, » du lot « 5 346 720 ».

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-04-31

Attribution du contrat dans le cadre du projet de station d’épuration (secteur Sainte-Hélène-de-Beakeyville, modifications (hydraulique et aération)) et décret de travaux

[Document d’aide à la décision APP-2016-035](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D’attribuer le contrat dans le cadre du projet de station d’épuration (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, modifications (hydraulique et aération)) (appel d’offres 2016-50-24), à Construction F.J.L. inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 264 435 \$, avant TPS et TVQ, conditionnellement à l’obtention d’une autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-04-32

Dépôt de listes de contrats au 29 février 2016

[Document d’aide à la décision APP-2016-038](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 29 février 2016 sont déposées, à titre d’information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 29 février 2016 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 29 février 2016, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 29 février 2016, (articles 477.3, 3e alinéa et 477.2, 5e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2016-04-33

Modification du contrat relatif aux travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-2016-026](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier le contrat relatif aux travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable (secteur Charny), attribué par la résolution CV-2014-11-56, conformément aux avis de modifications présentés à la fiche de prise de décision APP-2016-026, au montant de 49 801,32 \$, avant TPS et TVQ, considérant que ces modifications constituent un accessoire au contrat et qu'elles ne changent pas la nature de ce contrat, suivant les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-34

Attribution de contrat pour la réfection des réfractaires du four de l'incinérateur et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-037](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la réfection des réfractaires du four de l'incinérateur (appel d'offres 2016-50-27), à RHI Canada inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 271 393,16 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-35

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matériaux de construction, de rénovation et de démolition apportés à l'Écocentre de Lévis

[Document d'aide à la décision APP-2016-039](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matériaux de construction, de rénovation et de démolition apportés à l'Écocentre de Lévis (appel d'offres 2016-50-04), à Fer & métaux américains s.e.c. (AIM éco-centre), jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée 464 950 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-36

Attribution de contrat pour la location de balais de rues avec opérateurs
[Document d'aide à la décision APP-2016-044](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la location de balais de rues avec opérateurs (appel d'offres 2016-50-26), à Les entreprises trema inc., pour une période de trois ans, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 110 340 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-37

Attribution du contrat pour le réaménagement de bureaux administratifs au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) et décret de travaux
[Document d'aide à la décision APP-2016-046](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour le réaménagement de bureaux administratifs situés au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 2016-50-32), à la compagnie Construction Jean Breton inc., au prix de 539 731,75 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-38

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-76 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2016-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-76 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 700 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, les frais relatifs à la décontamination, l'octroi de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

CV-2016-04-39

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2016-038](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de ne plus permettre le cumul de demandes de permis ou de certificat d'autorisation en une seule avec une tarification unique et de modifier certaines dispositions réglementaires à des fins de cohérence.

CV-2016-04-40

Avis de motion Règlement RV-2016-15-78 modifiant le Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2016-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-78 modifiant le Règlement RV-2016-15-69 fixant pour l'année 2016 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition du lot 3 017 855 du cadastre du Québec à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV-2016-04-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2512, autoriser le commerce au détail de véhicules récréatifs, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-084](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-01-50.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-42

Adoption du Règlement RV-2016-15-71 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-060](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-71 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière par intérim mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la zone où la limite de vitesse est de 70 km/h sur une partie du chemin des Îles (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2016-15-71 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-43

Adoption du Règlement RV-2016-15-72 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-060](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-72 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres

du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière par intérim mentionne que ce règlement a pour objet de corriger certaines irrégularités dans les paragraphes 395° et 396° concernant la distance visée par l'interdiction de stationner ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-15-72 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-44

Adoption du Règlement RV-2016-15-73 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

[Document d'aide à la décision POL-2016-008](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-73 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière par intérim mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le montant de la taxe visée à ce règlement et déterminer la date à compter de laquelle la modification devient effective, et ce, afin d'assurer la mise en conformité de ce règlement à celui du gouvernement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2016-15-73 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-45

Adoption du Règlement RV-2015-15-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et adoption du plan d'action accompagnant le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-2016-106](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière par intérim mentionne que ce règlement a pour objet d'assurer la conformité à certaines orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec et d'apporter quelques ajustements aux orientations ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2015-15-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-10-18.

D'adopter le plan d'action accompagnant le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-46

Résolution de contrôle intérimaire dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur le lot 2 286 561 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2016-067](#)

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'appliquer dès maintenant les interdictions prévues;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur le lot 2 286 561 du cadastre du Québec, à l'exception de ceux autorisés à la présente résolution. Ainsi, il sera tout de même permis de construire, d'agrandir ou d'installer les constructions suivantes :

- ✓ un espace de stationnement à l'exception d'un stationnement étagé ou d'un stationnement souterrain;
- ✓ une allée de circulation automobile, cyclable ou piétonne;
- ✓ un abri, incluant un abri d'hiver;
- ✓ un abribus;
- ✓ un auvent;
- ✓ une clôture;
- ✓ un élément de mobilier urbain;

- ✓ une rampe d'accès, notamment pour les personnes handicapées;
- ✓ une terrasse;
- ✓ une enseigne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-47

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1412, agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-092](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone C1412 à même les zones C1408 et C1409 qui seront supprimées et à même une partie de la zone C1407, d'autoriser l'usage C113 dans cette zone et de prévoir des normes applicables à cette classe d'usages.

CV-2016-04-48

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1412, agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-092](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-092.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-49

Résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) »

[Document d'aide à la décision URBA-2016-108](#)

ATTENDU la demande de modification de la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) », déposée

dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter la Résolution modifiant la résolution CV-2015-08-04 « Adoption de la résolution relative à la demande d'autorisation pour le projet particulier de construction d'un immeuble d'habitation collective de 89 logements sur le lot 3 021 053 du cadastre du Québec, situé au 8122 à 8150 boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), près de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue des Lilas (secteur Lévis) », par le remplacement :

- au premier alinéa des mots « plans préparés par BFN Beudet Faille Normand architectes, datés du 1^{er} mai 2015 et du 6 mai 2015, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-156-R-1, et ce, sans changement par rapport au second projet de résolution adopté par la résolution CV-2015-07-31 » par les mots « les plans d'implantation et d'élévations préparés par BFN Beudet Faille Normand architectes, datés respectivement des 2 et 3 février 2016, dossier 14-1018, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2016-050 »;
- au premier paragraphe du deuxième alinéa, du nombre « 27 » par le nombre « 28 »;

et ce, sans changement par rapport au Second projet de résolution CV-2016-03-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-50

Modification à la circulation pour la tenue de l'événement *Food trucks* [Document d'aide à la décision DEV-2016-083](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les modifications à la circulation sur la rue J.-B.-Michaud (secteur Lévis), telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2016-083, pour la tenue de l'événement *Food trucks*, le 13 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-51

Attribution de contrats pour la réalisation des travaux de pavage et de resurfaçage 2016 et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-051](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer les contrats pour la réalisation des travaux de pavage et resurfaçage 2016 (appel d'offres 2016-50-15), de la façon suivante :

- partie A, à Construction B.M.L., division de Sintra inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 3 921 379,80 \$, avant TPS et TVQ;
- partie B, à Les entreprises Lévisiennes inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 870 107 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-52

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures 2016 et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-052](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures 2016 (appel d'offres 2016-50-16), à Gilles Audet excavation inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 5 342 343,05 \$, avant TPS et TVQ, conformément à au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-53

Attribution de contrat pour les travaux de scellements de fissures pour les années 2016, 2017 et 2018 et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2016-053](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour les travaux de scellements de fissures pour les années 2016, 2017 et 2018 (appel d'offres 2016-50-17), à Scellements J.F. inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 158 250 \$, avant TPS et TVQ, pour les trois années, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-04-54

Acquisition des lots 5 789 854 et autres du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de ces lots et engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique (ouverture des rues de la Sariette et du Romarin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision BP-2016-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2016-002 à intervenir avec Les développements de demain inc. a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 5 789 854 et 5 789 855 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 789 819 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 789 798 de ce cadastre, à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour un cercle de virage sur le lot 5 789 857 de ce cadastre, en faveur du lot 5 789 854 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les Développements de Demain Inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments qui sera aménagée sur une partie du lot 2 697 777 de ce cadastre et le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 5 789 798 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant des mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2016-04-55

Mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-028](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-028.

Adoptée à la majorité

CV-2016-04-56

Félicitations à madame Brigitte Duchesneau, membre du conseil de la Ville, lauréate de la *Médaille du souverain pour les bénévoles*

ATTENDU que la *Médaille du souverain pour les bénévoles* a été décernée à madame Brigitte Duchesneau, membre du conseil de la Ville, par le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, afin de reconnaître ses réalisations bénévoles exceptionnelles dans les domaines culturel, économique et social ;

ATTENDU que la Ville souhaite souligner la contribution exceptionnelle de madame Duchesneau pour son implication bénévole depuis plus de 20 ans au sein de la communauté lévisienne ;

ATTENDU que madame Duchesneau a siégé sur de nombreux conseils d'administration au sein de plusieurs organismes communautaires et sans but lucratif, notamment à titre d'administratrice, de trésorière, de secrétaire ou de présidente ;

ATTENDU que le parcours exemplaire de madame Duchesneau reflète bien ses valeurs de partage et son sens de l'engagement ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De féliciter madame Brigitte Duchesneau, membre du conseil de la Ville, pour avoir reçu la *Médaille du souverain pour les bénévoles* du très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, en reconnaissance de ses réalisations bénévoles exceptionnelles et de l’ensemble de ses réussites dans les domaines culturel, économique et social, et de sa contribution importante et soutenue pour sa collectivité.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-04-57

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-04-58

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-04-59

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 12, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
